

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 Juillet 2018

**Commune de
PAULHAN**

N° 2018/07/02

Date de la convocation	16/07/ 2018
	<u>Votes</u> : 23
Présents : 18	Pour : 23
Absents : 4	Contre : 0
Représentés : 5	Abstention : 0

L'an deux mille dix-huit et le vingt-six juillet,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALAMBERT Elie, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, BIROUSTE Pascal, BOUISSON Mylène, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GASPARD Chantal, GAVINET Isabelle, GUERIN Audrey, JAURION Léon, L'HOTE Valérie, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etaient absents : MM. BALLESTER Christian, BORGNAT Géraldine, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, WEHRMEIJER Patricia.

Procurations : - Monsieur ARNAUD Raymond à Monsieur SEBASTIAN David
- Monsieur BONSIGNORI Vincent à Madame GUERIN Audrey
- Monsieur GASC Georges à Monsieur VALERO Claude
- Madame HEREDIA Fabienne à Monsieur DUPONT Laurent
- Monsieur JAM Thierry à Madame L'HOTE Valérie

Objet : Mise en accessibilité des ERP – Année 1 - Demande de subvention auprès du Conseil Régional

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans un Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) avec le bureau d'étude A2CH, conformément à la loi du 11 février 2005, au décret n° 2006-55 du 17 mai 2006 et à l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014, fixant le dépôt de l'Ad'Ap auprès de l'autorité administrative au 26 septembre 2015. L'objectif de la collectivité est de rendre

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20180726-2018-07-02-DE
Date de télétransmission : 31/07/2018
Date de réception préfecture : 31/07/2018

accessible à tous l'ensemble des établissements recevant du public, en commençant pour l'année 1 avec le cimetière, l'école maternelle F. Dolto, l'école G. Sand, l'espace Louis Sert, l'église et la mairie.

Il propose au Conseil Municipal, de solliciter du Conseil Régional, au titre des dispositifs en faveur de la vitalité des territoires, l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible afin de pouvoir concrétiser cette réalisation.

Il présente les pièces techniques et administratives du dossier établi par le bureau d'études A2CH, maître d'œuvre dédié à l'accessibilité, et en précise le coût ainsi détaillé :

- Coût estimé des travaux H.T :	166 647,80€
T.V.A 20%	33 329,56€
TOTAL TTC	199 977,36€

Il le soumet au Conseil Municipal en lui demandant de bien vouloir en délibérer.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide

- d'approuver le dossier avant projet détaillé de cette opération et son plan de financement prévisionnel rappelé ci-après:

Financement global de l'opération :

D.E.T.R. 2018	50.00%	99 988,00€
Région	25.00%	33 330,00€
Quote part Mairie	25.00%	33 329.80€
Montant total :		<u>166 647,80€</u>

- Sollicite du Conseil Régional l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à apposer toute signature nécessaire au règlement de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20180726-2018-07-02-DE
Date de télétransmission : 31/07/2018
Date de réception préfecture : 31/07/2018

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20180726-2018-07-02-DE
Date de télétransmission : 31/07/2018
Date de réception préfecture : 31/07/2018